



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Suppression de postes de travail à Prangins

Le Conseil d'Etat déplore la décision de Novartis et s'engagera pour en limiter l'impact sur l'emploi

Le Conseil d'Etat a été informé ce matin de la décision de Novartis de supprimer 2000 emplois en Suisse, dont 330 sur La Côte entre 2013 et 2016. Il déplore cette restructuration qui porte un coup dur à la place industrielle vaudoise. Il demande à rencontrer dans les plus brefs délais la direction bâloise de la multinationale. Par ailleurs, le Service de l'emploi étudie déjà l'ensemble des mesures permettant d'atténuer l'impact de cette décision sur l'emploi dans le canton.

A la suite de l'information reçue ce matin, le Service de l'emploi a rencontré immédiatement les représentants de Novartis. A l'issue de cette séance, le Conseil d'Etat a décidé de solliciter la tenue d'une rencontre avec la direction générale de Novartis. Elle doit avoir lieu dans les plus brefs délais.

Par ailleurs, le gouvernement a chargé le Service de l'emploi d'étudier sans tarder l'ensemble des mesures à même de limiter les conséquences de la décision de Novartis sur l'emploi dans le canton de Vaud. Le Service de l'emploi veillera au strict respect des dispositions légales prévues en matière de licenciement collectif et notamment à l'implication de la commission du personnel et des représentants syndicaux. Le Conseil d'Etat espère fermement que la Direction de l'entreprise sera à l'écoute des propositions faites tant par le gouvernement que par les représentants du personnel et qu'il saura les prendre en compte dans le cadre de sa stratégie d'entreprise.

Si des licenciements devaient être confirmés à l'issue de la procédure de consultation, le Conseil d'Etat mettrait tout en oeuvre pour atténuer les conséquences économiques et sociales de cette situation. Le cas échéant, il sera particulièrement attentif à ce qu'un plan social substantiel soit mis en place et il prendra toutes les dispositions qui s'imposent pour favoriser la transition de carrière des personnes qui perdraient leur emploi.

Ce coup dur justifie d'autant plus les efforts entrepris par le Conseil d'Etat pour

diversifier la place économique vaudoise et pour favoriser ainsi la croissance de le canton.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 25 octobre 2011

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DEC, Philippe Leuba, conseiller d'Etat, 021 316 41 51 - DEC, Roger Piccand, chef du service de l'emploi, 021 316 61 01